Diagnostic territorial du programme de prévention des déchets de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Rédigé en mars 2016

Année de référence du diagnostic : 2015

Adopté par le bureau communautaire le : 7 septembre 2016

Sommaire

1. Introduction 3

2. Engagement dans un PLPD 3

2.1 Equipe projet/Comités 3

3. Contexte réglementaire 4

4. Présentation de la collectivité 8

4.1 Identité 8

5. Analyse du territoire 9

5.1 Adhérents, populations, ménages 9

5.2 Autres données sociodémagraphiques 10

6. Etat des lieux des acteurs et actions de prévention 11

6.1 Carte des acteurs et actions 11

Ci-dessous une vision d'ensemble des acteurs du territoire : 11

6.2 Actions de prévention mises en œuvre 12

6.2.1 Actions mises en place par la CC : 12

6.2.2 Actions mises en œuvre par d'autres acteurs du territoire 14

6.3 Liste globale des acteurs par cible 15

6.3.1 Education - enfants 15

6.3.2 Tout public 15

6.3.3 Personnes âgées 15

6.3.4 Evènements 15

7. Gestion des déchets 16

7.1 Description des services en place 16

7.2 Tonnages 18

7.3 Gisements d'évitement 21

7.3.1 Bilan des gisements d'évitements 21

7.4 Conclusion sur les priorités d'actions 22

8. MATRICE AFOM 22

9. Définition de la stratégie et des objectifs ..... Erreur ! Signet non défini.

1. INTRODUCTION

L'intérêt de réaliser le diagnostic du territoire est multiple. Il permet de :

- Regarder le territoire selon différents angles d'analyse,
- Comprendre comment s'organise l'activité humaine sur le territoire (sachant que c'est bien cette activité humaine qui conditionne la production de déchets),
- Commencer à communiquer sur le sujet de la prévention,
- Apprendre à connaitre les acteurs du territoire et leurs modes de fonctionnement,
- Commencer à les sensibiliser et les impliquer en s'efforçant de réaliser un diagnostic partagé,
- Identifier des gisements d'évitements pertinents,
- Compiler les données nécessaires pour établir les indicateurs du programme d'actions,
- définir une stratégie de mise en place des actions qui s'appuie sur les atouts et faiblesses du territoire.

2. ENGAGEMENT DANS UN PLPD

Territoire ayant déjà engagé des actions de prévention hors PLP déclaré et hors tarification incitative.

2014 : La CC s'engage sur un territoire à énergie positive (TEPos) qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum (programme 2015-2050).

2.1 Equipe projet/Comités

Porteur du programme : Morgan BESRECHEL

Elu référent pour promouvoir le programme : Pascal Christophe

Autres personnes pouvant participer à des actions de prévention du programme : COVALOM, groupe déchets de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois.

A noter que la CC de Moselle et Madon envisage de créer un poste au sein de la CC de Moselle et Madon pour porter les actions de ce programme et des actions pourront éventuellement être mises en commun avec la CCPCST.

3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire, par ordre chronologique :

En matière de règlementation, le premier texte relatif aux déchets est la loi du 15 juillet 1975 du Code de l'Environnement qui confie aux communes et aux groupements de communes la charge de l'élimination des déchets ménagers. C'est surtout la loi qui introduit la définition du déchet, par le critère « d'abandon », ce qui permet de mieux saisir où se situe la prévention : en amont de cet abandon, du concevoir jusqu'au jeter. D'autre part, elle pose les bases de la responsabilité des producteurs et des distributeurs (application complète du principe « pollueur – payeur », via une internalisation des coûts d'élimination dans le prix des produits, ce qui correspond à la future Responsabilité Elargie du Producteur) avec son article 6, qui ne connaîtra d'application réglementaire que 17 ans plus tard avec le décret de 1992 sur les emballages.

Le second texte est la loi du **13 juillet 1992** ; elle définit une nouvelle gestion des déchets ménagers et comporte des dispositions qui visent à renforcer celles de la loi de 1975 et à en actualiser les objectifs et formuler des priorités : la première de ces priorités est accordée, dès cette loi, à la réduction des quantités de déchets et de leur nocivité.

La Directive cadre 2008/98/CE du **19 novembre 2008** relative aux déchets et abrogeant certaines directives reprend, affirme et complète quelques grands principes de la politique de gestion des déchets, avec :

- La responsabilité élargie du producteur ;
- La priorité à accorder à la prévention et au réemploi dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets ;
- La demande faite aux états membres de produire des plans territoriaux de prévention.

La loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, plus précisément l'article 41 établit un ensemble de mesures et fixe plusieurs objectifs nationaux :

- Réduire les quantités de déchets partant en incinération ou stockage à hauteur de 15 % d'ici 2012 afin de préserver les ressources et prévenir les pollutions ;
- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années ;
- Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés, contre 24 % en 2004, ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises, hors bâtiments et travaux publics, agriculture, industries agro-alimentaires et activités spécifiques.

Cette loi prévoit la mise en place d'un dispositif complet afin d'atteindre les objectifs :

- L'instauration d'une tarification incitative : la TEOM et la REOM devront intégrer une part incitative dans un délai de cinq ans,
- La mise en place de filières spécifiques pour certains types de déchets (DASRI, déchets dangereux des ménages, encombrants issus de l'ameublement et du bricolage…),
- La mise en place de la TGAP sur les incinérateurs et son relèvement progressif sur ceux-ci comme sur les installations de stockage (application depuis la loi de finance 2009),
- L'affectation prioritaire du produit supplémentaire de cette taxe pour le soutien au développement de Plans territoriaux de prévention et de Programmes Locaux de Prévention (projet qui sous-tend le présent travail).
- …

La loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit « Grenelle II » consacre plusieurs articles aux déchets. Plusieurs nouvelles REP en découlent. Par ailleurs, les plans départementaux doivent fixer des objectifs de prévention quantitative et qualitative**. Enfin, les collectivités territoriales doivent définir, au plus tard au 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Plan national de prévention de la production des déchets 2004

Le premier plan national de prévention de la production de déchets a été présenté en France le 11 février 2004 et fixe comme objectif de parvenir à une stabilisation de la production de déchets à l'horizon 2008. Pour atteindre cet objectif, le plan national de prévention s'articule autour de 3 grandes thématiques :

- Mobiliser les acteurs :

Car la mobilisation de l'ensemble des acteurs, et notamment de la population, est une condition indispensable à la réussite d'une action de sensibilisation. Le gouvernement propose de mettre en place des rencontres nationales périodiques, de diffuser une campagne de sensibilisation des Français à la prévention (campagne « Réduisons vite nos déchets : ça déborde ») et de promouvoir largement deux opérations emblématiques : les sacs de caisse et le « stop pub ». La réussite de la prévention passe également par l'implication des professionnels : à ce titre, le gouvernement souhaite développer les filières à responsabilité élargie du producteur.

- Agir dans la durée

La prévention est une action à mener sur le long terme. La modification de comportement des consommateurs demande du temps. Pour permettre cette évolution des mœurs, le plan définit les actions entreprises par le gouvernement pour :

- ✓ Le développement de la consommation responsable et de l'éco-conception des produits,
- ✓ L'implication des entreprises, notamment avec la mise en place du projet « Déchets moins 10 % » de l'ADEME,
- ✓ La mise en place de la politique d'exemplarité des services de l'Etat.

- Assurer le suivi des actions.

Le plan national de prévention établit les outils qui sont mis en place afin de suivre l'impact de la politique générale et locale de prévention. Ce suivi s'organise autour de l'élaboration de tableau de bord de la prévention à vocation pédagogique ainsi qu'un suivi qualitatif de la composition de la poubelle française (passant par la réalisation de MODECOM et bilan de la production annuelle de déchets par une famille type).

Plan national de soutien au compostage domestique (2006)

Elaboré par l'ADEME en 2006, le plan national de soutien au compostage domestique vise, chaque année, la distribution de 100 000 composteurs en France. Cet objectif s'inscrit dans la politique de réduction de la quantité de déchets incinérés et/ou enfouis (passage de 360 kg/an à 250 kg/an dans un délai de cinq ans puis 200 kg/an dans un délai de dix ans).

Ce plan de soutien au compostage se décline selon 4 axes :

- Le développement des connaissances, grâce à la R&D et à la capitalisation des expériences pratiquées ;
- L'information et la formation des acteurs sous la forme de formations et de moyens de communication ;
- L'apport de conseils et d'expertises auprès des collectivités souhaitant mettre en place une politique de promotion du compostage individuel ;
- Un soutien à la réalisation d'opérations sous une forme financière pour quelques opérations exemplaires, en supplément des aides financières accordées traditionnellement, ou encore sous la forme d'aides à l'embauche de maîtres composteurs.

Le plan d'actions déchets 2009-2012

Le plan d'actions déchets 2009-2012 requiert des actions volontaristes et complémentaires : il s'appuie sur un ensemble de mesures législatives, fiscales, incitatives, réglementaires et contractuelles ainsi que sur l'approfondissement des connaissances techniques et économiques des problématiques.

7 actions en matière de prévention des déchets ont été prévues dans le plan d'actions déchets 2009-2012 :

- ✓ Promouvoir la prévention dans le BTP via des fiches d'exemples et de recommandations,
- ✓ Réfléchir à un instrument économique affecté pour favoriser la prévention et le recyclage des déchets du BTP,
- ✓ Mettre en place des plans et programmes locaux de prévention,
- ✓ Mesurer et diffuser l'effet de gestes de prévention au travers d'opérations « foyers témoins »
- ✓ Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- ✓ Inciter financièrement les entreprises pour réduire les quantités ou la nocivité des déchets produits,
- ✓ Soutenir les maîtres d'ouvrage de la construction pour réduire les quantités ou la nocivité des déchets produits (aides financières et logistiques).

Le Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020

Le plan comporte 3 grandes parties :

- ✓ Bilan des actions de prévention menées précédemment (notamment dans le cadre du précédent plan national de prévention de 2004),
- ✓ Orientations et objectifs pour la période 2014-2020,
- ✓ Mise en œuvre, suivi et évaluation des mesures retenues.

Le plan mentionne l'objectif de réduction de 7% des OMA entre 2008 et 2013 a été quasiment atteint dès 2011. Cette atteinte d'objectif est néanmoins nuancée par deux constats :

- ✓ Cette réduction est corrélée étroitement à la croissance économique de la France,
- ✓ L'augmentation de la production des déchets occasionnels (principalement collectés en déchèteries) a compensé la baisse des ordures ménagères et assimilées.

Ainsi, le plan de prévention des déchets 2014-2020 se donne comme ambition de rompre progressivement le lien entre la croissance économique et la production de déchets. D'autre part, l'objectif de réduction ne portera plus uniquement sur les OMA et prévoit la réduction de 7% de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produite par habitant entre 2010 et 2020.

Concernant les DAE, il a été fixé comme objectif la stabilisation de leur quantité produite d'ici 2020 (sachant que la croissance économique est estimée entre 9% et 14% entre 2014 et 2020).

Ont été identifiés les flux à fort enjeu environnemental. Les flux classés en priorité 1 sont :

- ✓ La matière organique – volet gaspillage alimentaire,
- ✓ Les produits chimiques,
- ✓ Les piles et accumulateurs,
- ✓ Les équipements électriques et électroniques (EEE),
- ✓ Le mobilier,
- ✓ Le papier graphique,
- ✓ Les emballages industriels.

Le plan comporte treize axes stratégiques qui reprennent l'ensemble des thématiques associées à la prévention des déchets.

Les actions relatives aux PLPDMA sont notamment abordées dans l'axe 11 : « Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales ». Il est prévu l'élaboration d'un décret afin de clarifier le cadre d'élaboration des PLPDMA, la mise en place d'un document

de guidage, afin de clarifier les attendus des différents plans relatifs à la prévention (PPGDND, PPGDBTP, PPGDD, PLPDMA) et la redéfinition des modalités de soutiens financiers aux actions de prévention menées dans le cadre des plans et des programmes locaux.

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 aout 2015.

Outre l'intégration d'une définition de l'économie circulaire au code de l'environnement, le titre IV du projet de loi de transition énergétique vient préciser différents points de la politique déchets.

Volet Energie, Air et Climat

Objectifs du titre 4 :

- ✓ réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020
- ✓ réduire de 50 % les quantités de déchets admis en décharge d'ici 2025
- ✓ valoriser 70 % des déchets du BTP à l'horizon 2020
- ✓ valoriser 55 % des déchets non dangereux en 2020 et à 60 % en 2025

Les actions phares du titre 4 :

- ✓ Interdiction de la mise à disposition des sacs plastiques à usage unique.
- ✓ Création d'un réseau de déchetteries professionnelles du BTP d'ici le 1er janvier 2017 en instaurant la reprise par les distributeurs de matériaux dans les sites de vente (ou à proximité) à destination des professionnels du BTP.
- ✓ Lutte contre le gaspillage alimentaire : l'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales doivent mettre en place avant le 1er septembre 2016 une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de services de restauration collective dont ils assurent la gestion.

Les objectifs de la loi relative à la transition énergétique constituent le « cap » réglementaire à tenir. Il peut être complété avec d'autres objectifs propres à la collectivité.

4. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

4.1 Identité

La Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois rassemble 39 villages dont la population va de 39 habitants pour le moins peuplé (Tramont Emy) à 1 414 habitants pour le plus peuplé (village de Colombey les Belles). La densité de la population est de 29.3 habitants au km², pour un total de 11 135 habitants.

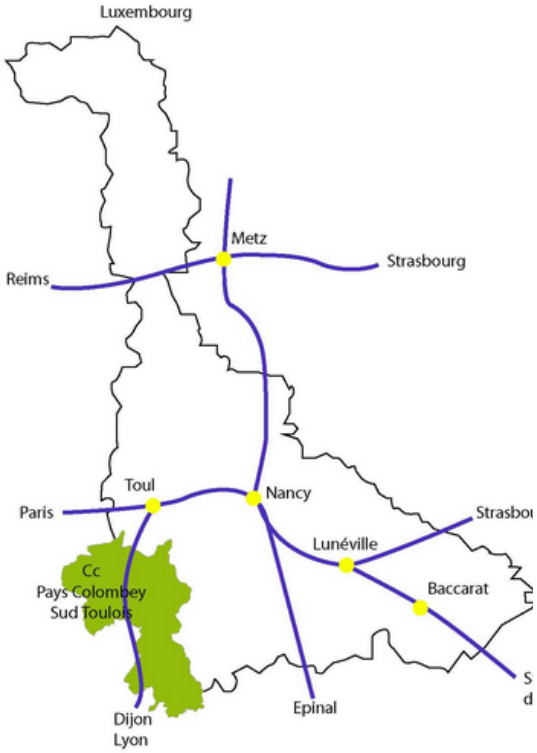

Compétences de la Communauté de communes :
Développement social et solidarité
- Développement économique et touristique
- Habitat et cadre de vie
- Culture et jeunesse
- Moyens Généraux et coordination générale du projet

A noter que la CC fait partie du Pays Terre de Lorraine, compte environ 100 000 habitants et 5 communautés de communes : les CC de Colombey et du sud Toulois, de Moselle et Madon, de Hazelle en Haye, du Saintois et du Toulois.

5.1 Adhérents, populations, ménages

Libellé géographique	Population en 2012 (princ)	Ménages en 2012 (compl)
Aboncourt	107	46
Allain	464	164
Allamps	524	209
Aroffe	99	37
Bagneux	152	63
Barisey-au-Plain	410	180
Barisey-la-Côte	211	84
Battigny	119	45
Beuvezin	111	44
Blénod-lès-Toul	**1054**	**403**
Bulligny	479	208
Colombey-les-Belles	**1414**	**518**
Courcelles	110	41
Crépey	369	136
Crézilles	272	114
Dolcourt	109	41
Favières	602	244
Fécocourt	113	46
Gélaucourt	57	28
Gémonville	76	26
Germiny	188	72
Gibeaumeix	166	64
Grimonviller	105	54
Mont-l'Étroit	104	44
Mont-le-Vignoble	395	144
Moutrot	301	108
Ochey	520	162
Pulney	66	28
Saulxerotte	96	34
Saulxures-lès-Vannes	358	145
Selaincourt	183	86
Thuilley-aux-Groseilles	476	71
Tramont-Émy	35	16
Tramont-Lassus	84	36
Tramont-Saint-André	56	24
Uruffe	381	149
Vandeléville	208	83
Vannes-le-Châtel	581	231
Vicherey	158	79
39 communes	**11 313**	**4 306**

5.2 Autres données sociodémagraphiques

CC Pays de Colombey et du Sud Toulois

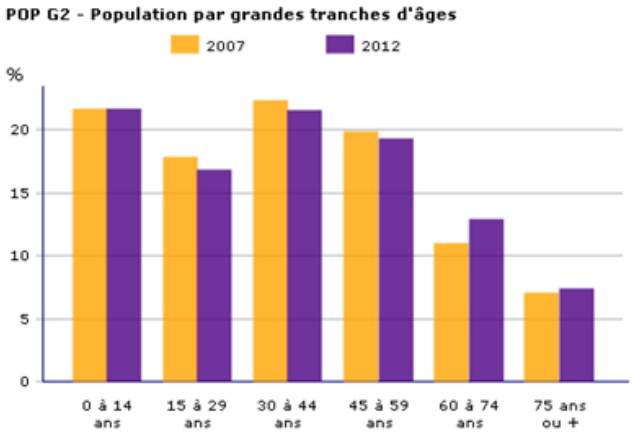

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Moyenne en France métropolitaine

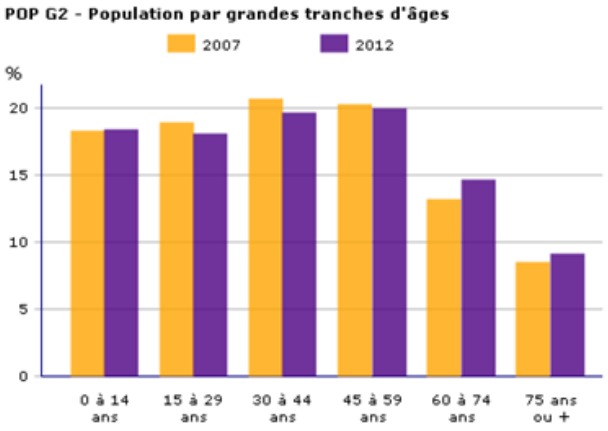

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

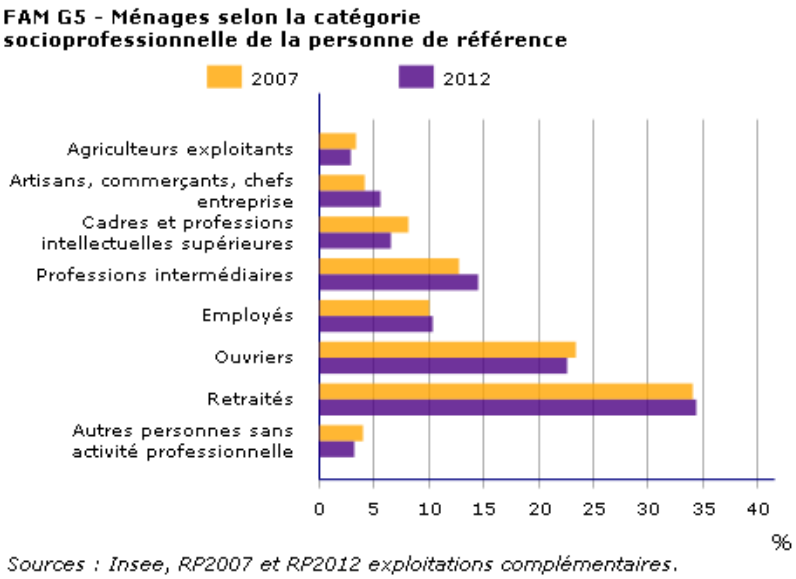

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

Les actions devront être adaptées à un territoire :

- **De type rural dispersé**
- **Comprenant beaucoup de familles et de retraités**

Autre info : environ 2,6 hab./ménage.

6. ETAT DES LIEUX DES ACTEURS ET ACTIONS DE PREVENTION

6.1 Carte des acteurs et actions

Ci-dessous une vision d'ensemble des acteurs du territoire :

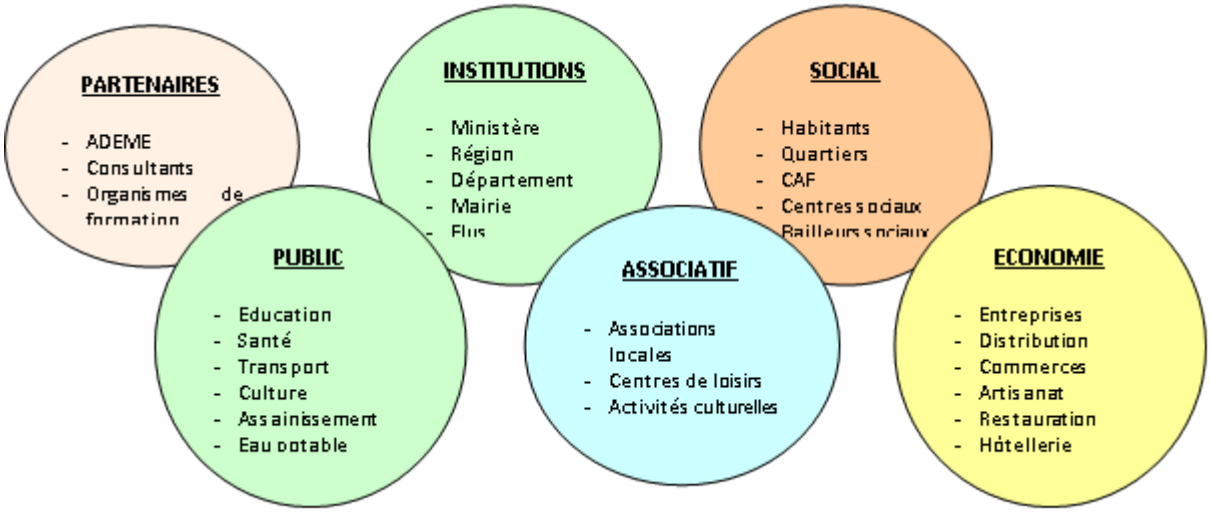

Source : le Guide Régional de la Prévention des déchets, ORDIF

6.2 Actions de prévention mises en œuvre

6.2.1 Actions mises en place par la CC :

Actions de prévention Cc Pays Colombey Sud Toulois depuis 2002 :

Sur les biodéchets

- Mise en place de 14 micro plates-formes de compostage (début de l'opération en 2003) : environ 550 tonnes collectées en 2015.

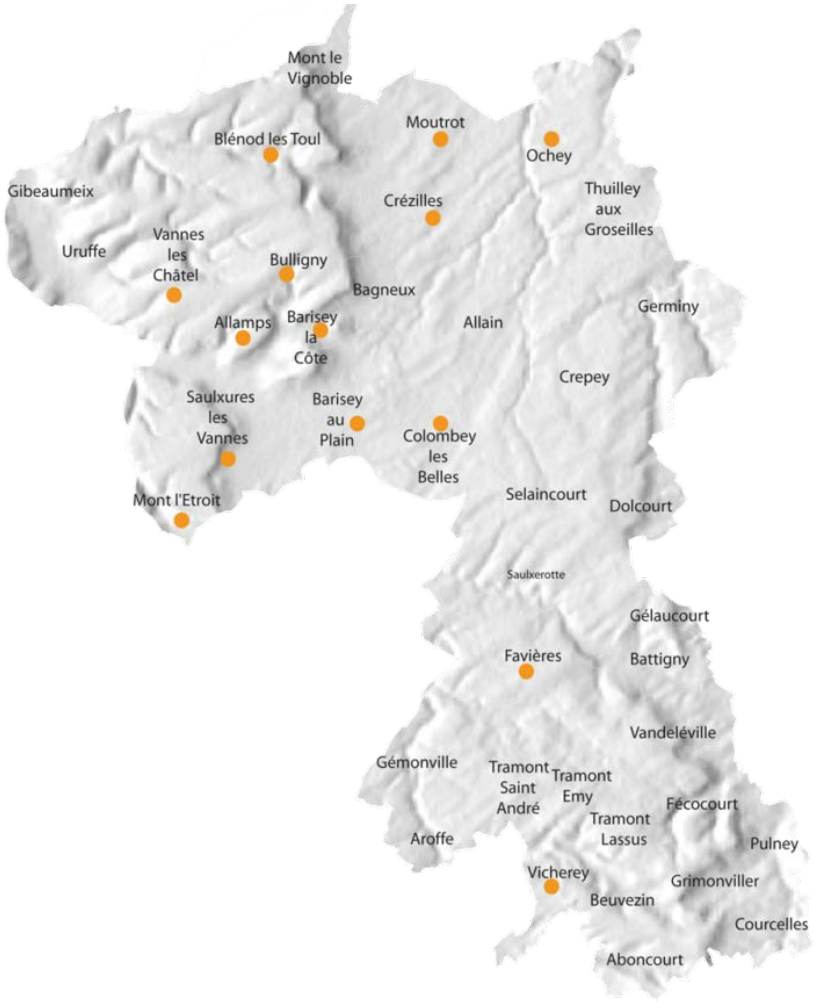

Nombreux foyers sont les habitants disposant d'un jardin à amener leurs déchets verts en déchetterie. Parmi ceux-ci, des branchages qui nécessiteraient d'être broyés pour être utilisés sur place, or le prix des broyeurs et les diamètres de taille sont des facteurs limitants. Le broyage/paillage est aussi pour les particuliers une alternative aux pratiques de brûlage.

Avec ce nouveau matériel et la nouvelle organisation de notre service qu'il permettra, nous avons pour objectif d'atteindre un coût de valorisation de 45 €/t et de démontrer ainsi que notre choix de gestion s'inscrit pleinement dans le cadre d'une démarche économiquement viable, respectueuse de l'environnement, programme 0 pesticides et socialement bénéfique (réduction des transports, utilisation du paillage en substitution de désherbants, favoriser l'emploi local et l'insertion, ...). Ce matériel s'inscrit dans la continuité d'un plan prévention déchets dans le cadre de la valorisation des bio-déchets des particuliers. Ce matériel aura pour objectif :

- De gagner du temps sur la valorisation des bio-déchets sur les 13 plates-formes actuelles, et donc absorber les gisements dans de meilleures conditions.
- De proposer un service performant pour les municipalités demandant un broyage d'entretien et par la même occasion une valorisation sur place des déchets verts occasionnés par leurs services et/ou leurs habitants. Ainsi le broyat pourra être généré et utilisé pour le village.
- De continuer l'apport de broyat au collège Jacques Grüber dans le cadre de la mise en place du compostage cantine depuis 2010.
- D'étendre le service « apport de broyat » aux collèges voisins (Vézelise, …)
- De participer aux besoins de chaufferies en bois énergie sur la communauté de communes et voisines
- De proposer du broyat pour des collèges voisins se lançant dans le compostage cantine

- Offre de composteurs aux écoles 2005, aujourd'hui 6 écoles sont dotées (à vérifier)
- Opérations de vente de composteurs entre 2010 et 2013 : **25% des foyers couverts à ce jour**, 55% aujourd'hui
- Mise en place de composteurs dans les cimetières en 2011,
- 2015 : Le compostage doit s'orienter autrement : méthanisation, addition de boue, …. Une étude est lancée sur « le bois énergies et la méthanisation », par le Pays Terres de Lorraine, dont la communauté de communes fait partie.

➔ A venir :

- 2016-2017, mise en place de système de valorisation des bio-déchets de restaurations collectives et restaurateurs du secteur

Sur les déchets réemployables

- Mise en place de « brocante éphémère » sur la déchetterie de la Cc. Objectif, réduire les quantités de déchets dès leurs arrivées sur les lieux en proposant du réemploi par l'habitant, sans échange financier (2 jours en 2011 et 2015).
  En 2015 sur les deux jours ouvrables, deux membres de l'équipe d'insertion et le chargé de prévention déchets, ont collecté une tonne de produits avant mise en benne, qui ont été placé sur des tables en exposition sur le lieu de la déchetterie. Ces objets durant la journée, sont proposés aux clients de la déchetterie lors de leurs passages, gratuitement. 750 kg de produits ont été valorisé pour une seconde vie par les habitants. ¼ représente des produits électriques, ¾ sont des produits d'ameublement.
  Les brocantes sont recherchées par les habitants, l'ambiance est conviviale et ils peuvent aussi bien jeter que réemployer.

- Création d'un concours art design recyclage dès 2004 (nouvelle édition tous les deux ans). L'édition 2016-2017 sera un concours archi eco l'eau, créer une machine récupératrice d'eau pour le jardin pédagogique.
  - A la fois un défi de création artistique avec comme déchets les emballages eco du tri, avec un architecte en intervenant extérieur.
  - et d'autre part une réflexion sur l'eau dans sa globalité (consommation, récupération, alimentation, eau en bouteille, pollution des sols, etc)

  Ce concours est à destination des collégiens Jacques Grüber (150 élèves), 5 disciplines. Cette manifestation se déroulera à partir de fin septembre et se terminera en juin 2017.

- Un centre de tri textile LeRelais est mis en place sur le territoire depuis 2014. La communauté de communes est actionnaire dans la Scic.

Sur les papiers/publicités

- Mise à disposition de Stop pub dans les Mairies chaque année.
  Au 25/08/2016, 14.6% des foyers ont apposé un Stop Pub, soit environ 740 foyers.

Sur la prévention et le tri en général

- Sensibilisation des écoles du territoire tous les deux ans pendant 12 années par l'ambassadeur du tri de 2002 à 2010 (650 élèves par an). Les thématiques abordées ont été les gestes de tri du territoire, le compostage, autour de différentes animations, adaptées en fonction des orientations environnementales et des programmes pédagogiques des établissements scolaires.

- Participation aux manifestations nationales sur le développement durable et la réduction des déchets. les thématiques abordées lors des semaines nationales ou européennes, ont été : gestes du tri, compostage, eau, pollution.

- En prévision d'une tarification incitative, d'une redevance spéciale, le territoire est passé à une collecte en bacs pucés en 2013. Changement de comportements et de nouvelles attentes des usagers en matière de prévention, aujourd'hui les puces ne sont toujours pas en action.

➔ A venir :
  - 2016, sensibilisation des professionnels à la RS, incitation à la valorisation de leurs différents déchets
  - 2017, mise en place d'une RS

6.2.2 Actions mises en œuvre par d'autres acteurs du territoire

- Entreprise exemplaire sur le territoire :

« LeRelais » : La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois a créé un centre de tri de vêtements collectés. Elle est actionnaire de la Scic Le Relais Lorraine, qui opère dans un bâtiment construit par l'intercommunalité. L'activité fonctionne depuis février 2015. Avec déjà 33 emplois dont 29 en contrat d'insertion et des perspectives de développement pour 2017.

Le collège Jacques Grüber de Colombey-les-Belles :

Mise en place du tri des bio-déchets cantine et compostage sur place. 8 tonnes sont, chaque année, traitées dans des composteurs de 800 l. Le compost est utilisé en amendement dans les espaces pédagogiques de l'établissement.

Sept 2016 « Concours Archi Ecolo » : évènement sur le collège Jacques Grüber de Colombey- les-Belles, fabriquer une architecture en utilisant les emballages du sac échos du tri.

6 écoles du territoire pratiquent du compostage en petite quantité et entretiennent le geste afin de le transmettre dans les familles.

6.3 Liste globale des acteurs par cible

6.3.1 Education - enfants

- collège Jacques Grüber de Colombey-les-Belles (450 élèves)
- 13 écoles primaires/maternelles (1050 élèves)
- Club Nature (pour les 7 à 12 ans)
- CAJT Nooba

6.3.2 Tout public

- Base de loisirs intercommunale à Favières
- Association familles Rurales Intercommunale CIEL à Colombey
- Maison des artisans créateurs à Favières

6.3.3 Personnes âgées

- GIP (EPHAD) Les Grands Jardins à Colombey-les-Belles

6.3.4 Evènements

Culturel : Festival JDM, Aroffe Festi Vannes, festivités base de loisirs, fête de la lecture, brocantes, fêtes de village, etc.

7.1 Description des services en place

Décrire le mode de collecte pour chaque flux :

COVALOM réalise en régie la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclalbes. La collecte des autres flux (verre, papiers, déchetterie), le tri et le traitement sont réalisés par d'autres prestataires de services, dans le cadre de marchés délégués.

La population desservie par le service (population totale INSEE) :

Population totale en 2012	11 916 habitants
Population totale en 2013 (création de la SPL COVALOM)	11 916 habitants
Population totale en 2014 (adhésion de communes du Saintois au Vermois)	11 135 habitants
Population totale en 2015	11 370 habitants

Entre 2012 et 2015, on note une diminution de 3% de la population : réforme de la carte territoriale au 1er janvier 2014.

La gestion du service a été mutualisée au 1er janvier 2013 avec celui de la Communauté de Commune Moselle et Madon (CCMM), au sein de la Société Publique Locale (SPL) COVALOM.

- **OMr :**

  5 jours/5 de collecte, selon secteur, 1 collecte par semaine pour l'ensemble des communes
  Moyens matériels :
  2 bennes OM, châssis de marque SCANIA ou Renault, de capacité 19 ou 26 tonnes
  Moyens humains :
  2 équipages de collecte composés d'un chauffeur et d'1 ripeur
  Evolution des tonnages
  En 2015 : 2 030 tonnes collectées, soit 179 kg/hab (Données départementales, source ADEME : 282 kg/hab).

- **Collecte sélective :**
  En multiflux, en corps creux / corps plats en PAP avec sacs éco tri fournis par la structure. Les JRM sont collectés en PAV.
  3 jours/5 de collecte : lundi, mardi et mercredi, selon secteurs
  1 collecte tous les 15 jours pour l'ensemble des communes
  Moyens matériels :
  1 benne OM, châssis de marque SCANIA ou Renault, de capacité 19 tonnes
  Moyens humains :
  1 équipage de collecte composé d'un chauffeur et d'un ripeur
  Evolution des tonnages
  En 2015 : 290 tonnes collectées, soit 25 kg/hab (Données départementales, milieu rural, source Eco-Emballages : 19 kg/hab)

- **Papiers PAV :**

  La collecte des points d'apport volontaire papiers se fait sur planning établi annuellement en concer-tation avec le prestataire de collecte et transport. Les conteneurs peuvent être collectés tous les 8, 14 ou 21 jours selon leur localisation, taux de fréquentation et de remplissage.

  Moyens matériels :

  1 camion grue, châssis de marque SCANIA, benne de capacité 30 m3, avec passerelle élévatrice, ra-diocommande

  56 conteneurs aériens à papiers, de 3 ou 4 m3, répartis sur 53 emplacements sur l'ensemble des 39 communes.

  Moyens humains :

  0,1 chauffeur, prestataire de collecte CITRAVAL

  Evolution des tonnages

  En 2015 : 307 tonnes collectées, soit 27 kg/hab (Données départementales, source Eco-folio : 21 kg/hab)

- **Verre :**

  La collecte des points d'apport volontaire verre se fait sur planning établi annuellement en concertation avec le prestataire de collecte et transport. Les conteneurs peuvent être collectés tous les 8, 14 ou 21 jours selon leur localisation, taux de fréquentation et de remplissage.

  Moyens matériels :

  1 camion grue, châssis de marque SCANIA, benne de capacité 30 m3, avec passerelle élévatrice, ra-diocommande

  75 conteneurs aériens à verre, de 2 à 4 m3, répartis sur 64 emplacements sur l'ensemble des 39 communes

  Moyens humains :

  0,1 chauffeur, prestataire de collecte CITRAVAL

  Evolution des tonnages

  En 2015 : 442 tonnes collectées, soit 39 kg/hab (Données départementales, source ADEME : 26 kg/hab)

- **Déchèteries :**

  Collecte quotidienne de l'ensemble des bennes à quai (bois, tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, ferraille : SITA SUEZ

  (www.eco-mobilier.fr)

  Collecte bihebdomadaire des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) : PAPREC pour Eco-Mobilier

  (www.eco-systemes.fr)

  Collecte hebdomadaire des DEEE (PAM, ECRANS, GEM F et HF) : ENVI2E pour Eco-Systèmes

  (www.ecodds.com)

  Collecte hebdomadaire des DDS (filières Eco-DDS et hors Eco-DDS) : CHIMIREC pour les 2 filières

  Collecte sur demande des autres déchets :

  - Piles : GRANDIDIER pour Corepile, (www.corepile.fr)

- Cartouches d'impression : Collectors (www.collectors.fr)

- Huiles moteur : CHIMIREC

- Huiles alimentaires : CHIMIREC

- Pneus : Alpha Recyclage

Moyens matériels :

1 camion ampliroll pour les bennes et les DEA

1 camion hayon 19 tonnes pour les DEEE, les DDS, les pneus, les piles, les cartouches d'impression

Moyens humains :

1 chauffeur pour chaque prestataire

- **Collecte des déchets verts sur plateforme de compostage :**

12 plateformes de compostage accessibles 7/7j et 24/24h par les habitants pour les branches, tontes et autres déchets verts (feuilles, fruits, biodéchets,…)

Moyens humains :

Personnel du chantier d'insertion mis en place par la collectivité

Agriculteurs locaux

Evolution des tonnages (tonnage global inclus apports à la déchetterie d'Allain)

646 tonnes collectées, soit 57 kg/hab. (Données départementales, source ADEME : 67 kg/hab.)

Tonnage estimatif plates-formes : 550 tonnes.

Soit un total de 90 kg / hab.

- **Collecte des encombrants en PAP :** pas de collecte des encombrants

- **Collecte des textiles :** LeRelais

1 collecte par semaine pour l'ensemble des communes par l'entreprise d'insertion Le Relais Lorraine

Moyens matériels :

1 camion 20m3

10 conteneurs aériens répartis sur 8 emplacements sur les communes de Blénod-lès-Toul, Bulligny, Colombey-les-Belles, Favières, Vannes-le-Châtel, Vicherey et à la déchetterie d'Allain.

Moyens humains :

1 chauffeur manutentionnaire

Evolution des tonnages

En 2015 : 56 tonnes collectées, soit 5 kg/hab. (Donnée nationale, source Eco-TLC : 2,6 kg/hab. ; objec-tif Eco-TLC d'ici 2019 : 4,6 kg/hab.)

7.2 Tonnages

Quelques références Déchets (disponibles sur SINOE)

Chiffres clés : Meurthe-et-Moselle

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

- 733 266 habitants (population INSEE 2012)
- 264 kg/habitant/an d'OMR
- 27 kg/habitant/an de Verre
- 45 kg/habitant/an d'Emballages et papiers des ménages
- 23 kg/habitant/an de Biodéchets et Déchets verts
- 8.00 kg/habitant/an d'Encombrants
- 0.00 kg/habitant/an de Déchets dangereux
- 520 kg/habitant/an de DMA
- 65 % des OMR sont envoyées dans des filières de valorisation (matière, organique et/ou énergétique)

Chiffres clés : Lorraine

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

- 2 349 816 habitants (population INSEE 2012)
- 252 kg/habitant/an d'OMR
- 31 kg/habitant/an de Verre
- 52 kg/habitant/an d'Emballages et papiers des ménages
- 17 kg/habitant/an de Biodéchets et Déchets verts
- 5.00 kg/habitant/an d'Encombrants
- 0.00 kg/habitant/an de Déchets dangereux
- 547 kg/habitant/an de DMA
- 61 % des OMR sont envoyées dans des filières de valorisation (matière, organique et/ou énergétique)

Chiffres clés : Toute la France

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

- 65 722 156 habitants (population INSEE 2012)
- 268 kg/habitant/an d'OMR
- 29 kg/habitant/an de Verre
- 47 kg/habitant/an d'Emballages et papiers des ménages
- 18 kg/habitant/an de Biodéchets et Déchets verts
- 11 kg/habitant/an d'Encombrants
- 0.07 kg/habitant/an de Déchets dangereux
- 571 kg/habitant/an de DMA
- 67 % des OMR sont envoyées dans des filières de valorisation (matière, organique et/ou énergétique)

	Année	2010		2011		2012		2013		2014		2015		
	population desservie (recensement INSEE pour l'année en vigueur)	11 916 hab		11 917 hab		11 918 hab		11 919 hab		11 135 hab		11 313 hab		
	Unite	tonnage	kg/hab	tonnage	kg/hab	tonnage	kg/hab	tonnage	kg/hab	tonnage	kg/hab	tonnage	kg/hab	%
OMA	**OMR**	2 697	226,33	2 735	229,50	2 625	220,26	2 312	193,98	2 110	189,49	2 027	179,17	36%
	Refus de tri	41	3,44	58	4,87	62	5,20	78	6,54	74	6,65	69	6,10	1%
	Emballages	211	17,71	215	18,04	216	18,12	259	21,73	237	21,28	296	26,16	5%
	Papiers	282	23,67	273	22,91	283	23,75	280	23,49	228	20,48	267	23,60	5%
	Verre	426	35,75	441	37,01	440	36,92	477	40,02	425	38,17	442	39,07	8%
	total OMA	**3 657**	**307**	**3 722**	**312**	**3 626**	**304**	**3 406**	**286**	**3 074**	**276**	**3 101**	**274**	**55%**
Autres collectes spécifiques	**Linge Textile Chaussures**	**30**	2,52	**29**	2,43	**35**	2,94	**43**	3,61	**51**	4,58	**56**	4,95	**1%**
	Déchets verts PFC	**400**	33,57	**450**	37,76	**500**	41,95	**550**	46,14	**550**	49,39	**550**	48,62	**10%**
			0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	**0%**
	total collectes spécifiques	**430**	**36,09**	**479**	**40**	**535**	**45**	**593**	**50**	**601**	**54**	**606**	**54**	**11%**
Déchèterie	*tout venant*		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*	*679*	60,02	12%
	Déchets verts		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*	*96*	8,48	2%
	Gravats		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*	*644*	56,93	11%
	Bois		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*	*346*	30,57	6%
	Ferraille		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*	*83*	7,35	1%
	Carton		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*	*77*	6,84	1%
	DMS		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*	*18*	1,59	0%
	D3E		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*		*0,0*		0,00	0%
	total déchèterie											*1 943*	*172*	*0*
	Total DMA (hors DEEE)	**4 087**	**343**	**4 680**	**393**	**4 696**	**394**	**4 592**	**385**	**4 276**	**384**	**5 650**	**499**	**100%**

7.3 Gisements d'évitement

7.3.1 Bilan des gisements d'évitements

Pour calculer les gisements d'évitements, les résultats de l'enquête nationale MODECOM ont été utilisés et appliqués aux ratios 2015 de la collectivité Ces gisements sont donc estimatifs et ne sont pas aussi précis que des résultats issus de caractérisations réalisées sur les déchets de la collectivité.

Les **gisements d'évitements** correspondent à la totalité d'un flux ou d'un produit (par exemple 55 kg/hab pour les biodégradables).

A ne pas confondre avec les **potentiels de réduction**, qui correspondent à la réduction estimée. En effet, une action de compostage, par exemple, ne permettra pas de réduire la totalité du gisement (car tous les habitants ne feront pas le geste de compostage à 100%, tous les déchets biodégradables ne sont pas compostables …).

Comme les potentiels de réduction sont dépendants du type d'action déployée, il faudra les estimer après le choix des actions.

Synthèse des gisements d'évitements calculés à partir des résultats du MODECOM :

Principaux gisements d'évitement sans les OMA	Part des Omr	Part de la Collecte Sélective des emballages	Part de la Collecte Sélective du verre	TOTAL OMA	% des OMA
Déchets biodégradables	55	0	0	**56 kg/hab/an**	**21%**
dont Produits non consommés	*4*	*0*	*0*	**4 kg/hab/an**	**1%**
dont déchets de jardin	*8*	*0*	*0*	**8 kg/hab/an**	**3%**
Publicités	5	11	0	**17 kg/hab/an**	**6%**
Emballages (hors tri)	7	1	0	**8 kg/hab/an**	**3%**
Emballages tri (dont bouteilles)	21	19	0	**39 kg/hab/an**	**15%**
Emballages verre	10	2	26	**38 kg/hab/an**	**14%**
Journaux et papiers bureautiques	9	13	0	**22 kg/hab/an**	**8%**
Textiles sanitaires (partie hygiénique)	11	0	0	**11 kg/hab/an**	**4%**
Films et sacs de caisse	8	1	0	**8 kg/hab/an**	**3%**
Textiles	4	0	0	**4 kg/hab/an**	**2%**
PAM	1	0	0	**1 kg/hab/an**	**0%**
TOTAL des principaux gisements d'évitement	**131 kg/hab/an**	**47 kg/hab/an**	**26 kg/hab/an**	**204 kg/hab/an**	**76%**
Autres gisements	48	3	13	**64 kg/hab/an**	**24%**
GISEMENT GLOBAL	**179 kg/hab/an**	**50 kg/hab/an**	**39 kg/hab/an**	**268 kg/hab/an**	**100%**

7.4 Conclusion sur les priorités d'actions

Les performances des OMA de la collectivité sont bonnes :

- 179 kg/hab. en 2015 pour les OMR contre une moyenne départementale de 264 kg/hab. en 2013
- 50 kg/hab. de collecte sélective contre une moyenne départementale de 45 kg/hab. en 2013 : collecte sélective hors verre
- 39 kg/hab. de collecte sélective contre une moyenne départementale de 27 kg/hab. en 2013 : collecte sélective du verre

✓ La totalité des DMA pour la collectivité est de 499 kg/hab en 2015 contre une moyenne départementale de 520 kg/hab (2013).

✓ Flux prioritaires visés : les encombrants en déchèterie et les biodéchets des OMR.

8. MATRICE AFOM

ATOUTS	FREINS
- La ruralité - Une déchetterie en régie (actions possibles) - Les plates-formes de compostage en régie - Les élus	- Les plates-formes en surcharge (gisement pro) - Les moyens humains (un animateur en plus)
OPPORTUNITES (extérieures)	**MENACES (extérieurs)**
- Des acteurs de proximité Relais Familles, CPIE, CCIS, LeRelais, le club nature, le collège, les écoles, les communes, le Pays Terres de Lorraine, l'insertion (équipe Cc), EBE (prospective plate forme déchet vert)	-comportement individualiste -